

Février 2019

Lien entre mes interventions et les revendications populaires

Depuis novembre 2018, et sur l'ensemble du territoire français, de nombreuses manifestations ont montré au Gouvernement le mécontentement des Françaises et des Français. La hausse de la taxation sur les produits pétroliers a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Elle faisait suite à une large série de mesures tout aussi impopulaires : suppression de l'ISF, hausse de la CSG, limitation à 80 km/h, évolution des contrôles techniques automobiles, etc... Ce mouvement dit « Gilets jaunes » a été massivement soutenu par la population.

Plusieurs revendications avaient déjà fait l'objet d'interventions de ma part.

Sur les 80 km/h

Le 24 février 2018, avec 33 autres élus du Massif Central, j'avais cosigné une lettre ouverte au Président de la République.

« [...] Le Premier Ministre a annoncé sa décision de réduire la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales, à double sens sans séparateur central, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Comme vous pouvez le constater, cette décision suscite la colère et l'incompréhension d'une majorité de Français et plus encore des habitants des départements du Massif Central. Si la diminution du nombre de victimes d'accidents de la route est un objectif qu'on ne peut que partager, **la réduction de la vitesse maximale autorisée sur le réseau secondaire ignore les difficultés de déplacement dans les territoires ruraux et de montagne qui n'ont pas la chance de bénéficier d'un réseau structurant de deux fois deux voies et dont les habitants n'ont d'autre alternative que d'utiliser leur véhicule pour leurs déplacements personnels et professionnels.**

Cette décision porterait un coup fatal à l'attractivité des départements du Massif Central qui se trouvent encore à l'écart des grandes voies

de communication et voient s'éloigner la perspective de bénéficier demain de lignes ferroviaires à grande vitesse. Elle viendrait anéantir les efforts engagés par les collectivités pour moderniser leurs infrastructures routières, diminuer les temps de parcours vers les autoroutes et en même temps améliorer les conditions de sécurité.

La quasi-totalité du réseau routier du Massif Central serait concernée par cette réduction de la vitesse maximale autorisée dont **le gain en matière de sécurité routière reste à démontrer** si on se réfère aux résultats enregistrés dans les pays voisins dont plusieurs autorisent des vitesses supérieures tout en enregistrant une moindre mortalité sur leurs routes. [...]

Parce qu'elle est injuste et pénalisante pour la France périphérique, celle des territoires, les élus du Massif Central vous demandent solennellement de renoncer à cette mesure et en appellent à votre arbitrage ».

Le 21 juin 2018, j'étais intervenu dans l'hémicycle sur cette question.

« Dans cette assemblée, nous avons souvent vécu des affrontements, des batailles idéologiques, mais toujours, sous les précédentes législatures, dans le respect mutuel.

Or nous avons la preuve ce matin, mais ce n'est pas nouveau, qu'une seule chose vous guide : le mépris des autres. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe LR*).

Nous avons pris l'habitude de vous voir mettre la main dans la poche des plus pauvres, de ceux qui habitent les territoires isolés. Nous savions également que vous aimiez mettre la main dans les cerveaux pour les manipuler à coups d'arguments, mais aujourd'hui, fait nouveau, vous vous adressez aux âmes en jouant les moralisateurs, en considérant comme abjects ceux qui oseraient s'opposer à cette mesure. (*Protestations sur les bancs du groupe LaREM*).

Nous aussi, nous avons connu la douleur que causent les accidents de la route. Mais les arguments que nous vous opposons sont précis et découlent de la réalité du terrain. Nous savons bien qu'aucune étude d'impact sérieuse n'a été menée et que la réduction de la vitesse ne fera pas mécaniquement baisser le nombre d'accidents.

Si vous viviez dans des territoires ruraux, si vous aviez l'habitude de conduire, vous sauriez que coincer un véhicule derrière un poids lourd et l'empêcher de monter à 90 km/h pour doubler, ne fera que multiplier les accidents ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes NG, FI, GDR et LR*).

Votre mesure méprisante est un affront à l'intelligence ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes NG, FI, GDR et LR*) ».

Sur les contrôles techniques

Le 15 mai 2018, j'avais interrogé le Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les conséquences du durcissement des modalités du contrôle technique.

« La mise en application de l'arrêté du 2 mars 2017 relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes, est prévue pour le 20 mai 2018. Cet arrêté crée trois types de défaillances, les mineures, majeures et critiques.

Il augmente considérablement le nombre de points de contrôle effectués sur chaque véhicule, ce qui aura pour incidence **d'augmenter le coût du contrôle technique supporté par l'automobiliste.**

De plus, il prévoit que lorsqu'un véhicule sera contrôlé avec une défaillance critique, son utilisation se limitera au jour du contrôle. Cette disposition n'est pas raisonnable. En effet, quand bien même le propriétaire amènerait son véhicule chez son garagiste, ce dernier devrait le réparer dans la journée, pour qu'il ne soit pas inutilisable. Or au regard de la multitude de pièces détachées, il est impensable que le réparateur puisse réparer le véhicule dans la journée. Ainsi, après la réparation et dans l'attente de la nouvelle visite de contrôle, le véhicule satisfaisant désormais aux points de contrôle ne pourra pas emprunter les routes.

Aussi, le garagiste n'aura comme autre solution que de transporter, sur plateau ou dépanneuse, le véhicule réparé jusqu'au lieu de contrôle. Cette opération générera inéluctablement un surcoût.

Là encore, ces mesures, qui peuvent certainement avoir un rôle dans la diminution d'accidents de la route, auront forcément un impact désastreux sur les foyers les plus modestes.

Pour la majorité de ces foyers, il est impensable de contracter un crédit pour acheter un véhicule neuf ou récent. Aussi, le risque de voir circuler des véhicules rejetés par les contrôleurs techniques est grand, avec les conséquences dramatiques qui sont liées à ce genre de comportement.

S'il est indéniable que la sécurité routière et la diminution des nombres d'accidents et de personnes blessées ou tuées sur les routes doivent être une préoccupation de tous et de tous les jours, les mesures visant à pénaliser uniquement les personnes les plus modestes sont à proscrire. En effet, la possibilité de se transporter sur son lieu de travail est un impératif.

Pour les personnes ne disposant pas de moyens collectifs, notamment en milieu rural, l'usage de leur véhicule personnel est souvent la seule solution ».

J'ai demandé que soient revues dans un sens plus réaliste ces modalités de contrôle et de surseoir à la mise en application de l'arrêté.

Sur la taxation des produits pétroliers

Le 17 juillet 2018, j'avais interpellé, par question écrite, le Gouvernement sur les conséquences de la hausse de la taxation des produits pétroliers.

« Les automobilistes sont exaspérés d'être mis perpétuellement à contribution. En effet, **en un an, de mai 2017 à mai 2018, le prix du litre de gazole a augmenté, en moyenne, de 26 centimes d'euro.** La hausse annoncée de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) aggravera cette situation.

Dans le même temps, le Gouvernement a instauré une hausse des points de contrôle pour les contrôles techniques obligatoires, entraînant une augmentation du coût de ces contrôles.

Quant à la réduction de vitesses sur les routes nationales à deux voies de circulation, conjuguée aux véhicules privés équipés de radar cinétique, elle entraînera une recrudescence des amendes pour excès de vitesse.

Ainsi, l'automobiliste contraint de prendre son véhicule pour se rendre à son travail sera soumis à une réelle pression financière.

De plus, le rapport Spinetta préconise une suppression massive des petites lignes ferroviaires. La réalisation de cette préconisation obligera alors les usagers périurbains et ruraux à emprunter leur véhicule sur de plus grandes distances au détriment de tous les objectifs environnementaux.

Aussi, ces augmentations constantes du coût des transports fragilisent les foyers les plus modestes, les plongeant dans des situations financières intenable. Les conducteurs périurbains et ruraux, de plus en plus éloignés des services publics de transport, seront les plus pénalisés ».

Au regard de ces arguments, je demandais de baisser la taxation effectuée sur les produits pétroliers.

Sur le gazole non routier

Le Gouvernement avait décidé de supprimer le taux réduit de la taxe intérieure de consommation (TICPE) sur les produits pétroliers pour le gazole non routier (GNR).

Cette suppression aurait entraîné inéluctablement un surcoût pour les travaux nécessitant l'usage de véhicule utilisant le gazole. Ainsi, les réfections de voiries, les entretiens des espaces verts, les travaux de terrassement et autres auraient connu une hausse certaine. **Cette hausse aurait bien évidemment impacté les budgets des collectivités, donc celui des administrés.**

Par question écrite du 20/11/2018, j'avais interrogé le ministre de l'économie et des finances.

« Les professionnels des travaux publics et du paysage expriment une très grande inquiétude concernant la suppression du taux réduit de la TICPE pour le GNR. Cette suppression cumulée à une hausse générale de la taxation des carburants va indéniablement **fragiliser la trésorerie d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises dans les domaines des travaux publics et espaces verts.**

En effet, cette situation est un coup gravissime porté à leur activité. Cette hausse du coût du carburant ne pourra pas être répercutée intégralement sur la facturation, imposant à ces sociétés d'en supporter l'impact économique avec des conséquences certaines en termes d'emplois et d'investissement. **L'impact de cette mesure**

serait de 500 millions d'euros pour la seule activité des travaux publics.

À cette situation, s'ajoutent des vols fréquents de carburant, situation qui ne peut que s'aggraver avec la hausse du prix des carburants annoncée.

Le Gouvernement justifie la hausse de la taxation et la suppression du taux réduit sur le GNR par des motivations écologiques. Cependant, **l'usage réel, au service de l'écologie, de ces nouvelles ressources reste particulièrement flou, sans chiffrage précis de la part consacrée à des projets énergétiques et plus largement à l'économie verte.** La réalité est que les quelques 23 milliards d'euros de taxation des énergies fossiles servent avant tout à renflouer les caisses de l'État ».

Je demandais de ne pas supprimer le taux réduit de la TICPE sur le GNR et de préciser l'usage réel des ressources perçues au titre de la hausse de la taxation des produits pétroliers.

Adresse au Président de la République (10/12/2018)

« Le bateau des riches dont vous êtes le grand timonier, Monsieur le Président, vient de s'échouer sur un roc : celui de la conscience de l'injustice sociale et fiscale. A force de vouloir faire payer aux plus modestes la facture de cadeaux insensés accordés aux plus riches, vous incarnez désormais tous les traits du monarque qui joue contre son peuple. Et quel triste spectacle que de voir également la majorité, propulsée aux responsabilités dans le sillage de votre élection, à des années-lumière du vécu et des souffrances endurées par la majorité de nos concitoyens !

La jolie fable du « nouveau monde » est en miettes. Tout le monde vit désormais dans son quotidien les conséquences de votre générosité indécente pour les « premiers de cordée » :

- 3,5 milliards d'euros aux 350 000 personnes les plus riches de France avec la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), alors qu'ils détiennent 1 028 milliards d'€ de patrimoine.

- Près de 2 milliards d'euros aux seuls actionnaires avec le prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital.

- 20 milliards d'euros de CICE sans aucune contrepartie en termes de création d'emplois, portés à 40 milliards d'euros en 2019, essentiellement à destination des grands groupes du CAC 40 qui viennent d'accumuler des profits records !

Et que peut-on éprouver d'autre que du ressentiment et du dégoût face aux rémunérations scandaleuses des grands patrons français pour lesquels il ne semble pas y avoir de limite. En 2017, **la rémunération moyenne d'un patron du CAC 40 s'est élevée à plus de 5 millions d'euros par an**. Une augmentation de 14 % par rapport à 2016.

En bon Père Noël des riches, vous avez rempli la hotte des nantis, grands patrons et rentiers, en vidant le porte-monnaie des salariés et des retraités :

- Hausse de la CSG.
- Hausse de la TICPE sur les carburants.
- Hausse programmée des mutuelles et des tarifs de l'énergie...

Au moment où les ultra-riches encaissent leurs cadeaux, cette hausse de la fiscalité est insupportable pour toutes celles et ceux qui sont obligés de prendre leur voiture pour aller travailler ou se déplacer dans leur vie quotidienne.

Mais votre duo avec Edouard Philippe n'entend pas s'arrêter là. **Vous avez mis en chantier la casse du droit à la retraite et de la Sécurité sociale.**

Vous continuez à fermer nos services publics, à baisser les moyens pour l'hôpital et la santé publique, à étouffer nos communes et nos collectivités.

C'est bien face à toutes ces attaques et ces menaces que se mobilisent depuis des mois les blouses blanches, les tempes grises et les bleus de travail ... Retraités, salariés, fonctionnaires, agriculteurs et artisans sont parfaitement conscients de la dégradation de leur situation. [...] **Si beaucoup se retrouvent aujourd'hui parmi les gilets jaunes de nos ronds-points, c'est parce que tous cherchent une réponse politique à la hauteur des besoins.**

Si vous étiez à l'écoute de mes propos, je vous proposerais les décisions suivantes :

- La première, c'est que pour faire face à l'état d'urgence sociale, **il faut des mesures immédiates**. Elles peuvent être prises sans aucune difficulté dans les jours qui viennent :

➤ L'augmentation dès le 1^{er} janvier 2019 du SMIC de 200 € net, des salaires et pensions de retraites.

➤ Le rétablissement immédiat de l'ISF et la suppression des cadeaux sur les revenus du capital (5 milliards d'euros pour le budget de l'Etat).

➤ L'annulation de la hausse CSG.

➤ Le non-cumul en 2019 du CICE et de l'exonération de cotisations sociales patronales (20 milliards d'euros pour le budget de l'Etat).

- La seconde, c'est qu'au-delà de ces mesures d'urgence **il faut mettre en œuvre de nouvelles orientations politiques destinées à assurer la justice fiscale et sociale et à relever le défi écologique :**

➤ **Sur le plan fiscal**, il est urgent d'engager un vrai plan pluriannuel de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, qui coûtent 80 milliards d'euros par an aux finances publiques, de quoi combler immédiatement tous les déficits de l'Etat. Je vous invite également à mettre en place un prélèvement à la source sur les bénéfices des multinationales, ainsi qu'un nouvel impôt sur les sociétés pour faire contribuer les géants du numérique (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft...). Renforcez aussi la progressivité de l'impôt sur le revenu en augmentant le nombre de tranches (9 tranches contre 4 tranches aujourd'hui).

➤ **Sur le plan social**, lancez des négociations interprofessionnelles pour des hausses de salaires dans toutes les branches, la revalorisation des pensions de retraites indexées sur l'évolution des salaires, un niveau de retraite minimal au niveau du SMIC, l'indexation des traitements des fonctionnaires (donc le dégel du point d'indice).

➤ **Pour les territoires**, faites un moratoire sur le recul de tous les services publics de proximité (hôpitaux et maternités, gares et guichets, trésoreries...) et garantisiez un seuil minimal de présence de services publics dans les territoires.

➤ **Sur le plan de la transition écologique**, reprenez nos propositions : consacrer 10 à 20 milliards d'euros par an d'investissements publics dans la transition écologique avec priorités à un grand plan de rénovation thermique de l'habitat, au développement du transport collectif de voyageurs jusqu'à sa gratuité, et du fret ferroviaire. Il faut pour cela exiger le fléchage intégral des taxes sur le carburant vers la transition écologique, assurer la revalorisation des taux des livrets et le fléchage du Livret de développement durable et solidaire vers la transition écologique, tout en élargissant le chèque-énergie à 8 millions de personnes et en le revalorisant pour les plus modestes (de 200 euros actuellement à 600 euros).

Mais vous ne découvrez pas aujourd'hui ces propositions. Nous les portons depuis le début de cette mandature ».